

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 301

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de La Ciotat - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2020 envisagé par la commune de La Ciotat, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- **EXTENSION DE LA VOIE DOUCE (TRANCHE 2)**

La commune de La Ciotat s'est engagée dans un projet de transformation de l'ancienne ligne ferroviaire dite des Bouches-du-Rhône en voie réservée aux circulations douces. Elle a fait le choix d'aménager cette voie, longue de 4,2 kilomètres en deux temps.

La première tranche longue de 2 kilomètres offre la possibilité de relier à pied ou à vélo le centre ancien à la pointe nord du quartier Abeille par un tracé qui dessert un grand nombre d'équipements publics (hôpital, maison départementale de solidarité, port des capucins, stade Bouissou, lycée méditerranée, collèges des Matagots...). Cette voie est une alternative écologique de déplacement mais également un jardin linéaire propice aux sports et aux balades.

Ce premier tronçon de travaux estimé à 1.844.217 €HT et financé à hauteur de 829.898 €par le Département est maintenant achevé.

La commune entend aujourd'hui finaliser l'aménagement de la seconde tranche de cette voie qui court sur environ 2,2 kilomètres, de l'avenue Guillaume Dulac jusqu'à la gare SNCF.

Les travaux comprendront :

- l'aménagement du linéaire sur l'emprise de la voie des BdR,
- la sécurisation des enrochements et de l'accès routier,
- l'aménagement d'une passerelle,
- le confortement du tunnel proche de la gare,
- la création d'un parking de délestage.

Le montant global du programme d'aménagements, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 5.600.000 €HT, dont 100.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.800.000 € dont 50.000 € pour la tranche 2016.

• **RESTRUCTURATION DU VIEUX LA CIOTAT**

La commune s'est engagée dans un vaste projet visant à requalifier l'entrée Est du Cœur de Ville, dénommé Vieux La Ciotat. Cette opération a pour but d'accroître son attractivité patrimoniale, commerciale, touristique et résidentielle.

Les grands axes d'intervention du programme de restructuration urbaine du Vieux La Ciotat portent sur :

- la rénovation urbaine d'îlots dégradés,
- la restructuration de locaux commerciaux et devantures,
- l'aménagement urbain avec le traitement des entrées de rues et places, l'amélioration du stationnement, l'harmonisation en matière de revêtement, de signalétique, de mobilier urbain et éclairage public, l'aménagement d'espaces verts et la mise en discrétion des réseaux,
- la mise en valeur de monuments et des éléments du patrimoine communal, le développement d'une signalétique et d'un parcours de découverte touristique du cœur historique du Vieux La Ciotat.

A ces axes d'intervention se rajoute une stratégie d'implantation d'équipements publics de proximité.

Pour 2016, les travaux portent essentiellement sur :

- le stationnement par borne de communication soit 57 places existantes,

- l'embellissement des rues avec la mise en discrétion des réseaux, la suppression du mobilier urbain devenu obsolète et l'aménagement des espaces verts,
- l'éclairage urbain avec le remplacement des lanternes.

Sont concernés par cette requalification les voies et les espaces publics suivants :

- le quai Anatole France,
- le boulevard Georges Clémenceau,
- la rue Jules Guesdes,
- Boulevard Jean Jaurès (d'Anatole France à Maquisards),
- l'avenue Gallieni, le boulevard de la république,
- la rue Georges Romand,
- le Boulevard Guerin,
- la rue Maréchal Foch,
- la rue Arnoux,
- la rue François Donzel,
- La place des Maquisards,
- la fontaine place Sadi Carnot (mise en circuit).

Le montant global du programme d'aménagements, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 4.216.000 €HT, dont 291.300 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.951.200 €, dont 203.910 € pour la tranche 2016.

- **EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ELSA TRIOLET**

L'école maternelle Elsa Triolet fait partie d'un groupe scolaire du quartier de Saint Jean. Cette école a été provisoirement équipée d'une classe et d'un dortoir, aménagés dans un bâtiment annexe en construction modulaire métallique.

Aujourd'hui, les effectifs croissants de la maternelle nécessitent l'extension de l'école à travers la construction de deux classes supplémentaires pour une petite section et une moyenne-grande section ainsi qu'un dortoir, un local rangement et un ensemble sanitaire, soit une superficie totale de 202 m² environ.

Les deux classes créées seront en liaison via un espace de circulation fermé avec la salle de motricité centrale.

Les surfaces des cours de récréation seront maintenues ainsi que la végétation. Un filet pare-ballon entre l'école et le mini stade situé à proximité devra être installé.

Cet équipement sera conçu dans un esprit de développement durable en termes de matériaux utilisés, d'exposition des locaux, d'isolation et confort thermique, de qualité de l'air et de chauffage.

Le montant global du programme d'aménagements, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 500.000 €HT, dont 21.480 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 274.000 €, dont 11.771 € pour la tranche 2016.

Projets prévus à partir de 2017

- **COMPLEXE POLYVALENT CULTURE ET FETE « PEYREGOUA »**

Aujourd'hui, de très nombreuses activités culturelles sont proposées aux habitants de La Ciotat sur des sites patrimoniaux aménagés mais dispersés sur tout le territoire communal (salle Paul Eluard, salle Baugnies de Saint Marceaux, la Maison des Musiques, l'école communale de Musique Zino Francescatti...).

Ces bâtiments très anciens ne sont plus adaptés à la demande en termes de fonctionnalités, de capacité d'accueil ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, la commune projette de construire un complexe polyvalent permettant de fournir les infrastructures nécessaires en termes de pluralité d'activités et de capacité.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2020, est estimé à 12.000.000 €HT.

- **RENOVATION DES STADES VIREBELLE, MAGRI ET BOUSSOU**

La commune de La Ciotat compte en matière d'équipements sportifs un important retard qui ne permet plus de répondre aux besoins des utilisateurs. Le nombre de licenciés est en constante évolution et les usagers sont multiples (collégiens et lycéens, non licenciés, population des communes environnantes, touristes...).

C'est pourquoi elle a décidé de se lancer dans la rénovation des stades suivants :

- *Le stade Virebelle*

Le projet de requalification du stade nécessite de concevoir et de restructurer ses équipements propres. Il est donc prévu :

- la création d'une piste d'athlétisme et l'aménagement de ses abords,
- la réfection du terrain de football ainsi que celle des deux terrains de basket,
- le remplacement de la clôture de l'ensemble du site et son automatisation.

- Le stade Magri

Le stade Magri est un point de convergence à l'échelle des quartiers alentours. Il assure son rôle d'équipement structurant mais il est vétuste et inadapté au tissu urbain en devenir. Divers travaux sont à envisager, comme :

- la réalisation d'une piste d'athlétisme de 400 m, 6 couloirs de 400 mètres et 8 couloirs de vitesse,
- la création d'un terrain de football et d'un terrain de rugby,
- l'aménagement de sautoirs en hauteur, longueur, triple saut ainsi qu'une aire de lancers javelots et poids.

Par ailleurs, les espaces extérieurs situés à proximité recevront des équipements nécessaires à la vie du stade avec la création de vestiaires et la réalisation de locaux techniques, rangement et associatifs.

Le stade Bouissou

Ce bâtiment qui présente un état de vétusté avancée ne correspond plus aux exigences de confort, de fonctionnalité et de conformité réglementaire. Divers aménagements sont à prévoir :

- le réaménagement de l'entrée publique,
- la restructuration des vestiaires (4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres),
- la séparation des sanitaires joueurs et publics,
- la création d'une infirmerie et d'un local anti-dopage,
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- la refonte intégrale des installations électriques, de l'installation de production d'eau chaude sanitaire,
- la création d'un nouveau dispositif de chauffage et traitement de l'air.

Le coût de la rénovation de ces 3 stades prévue, de 2017 à 2019, est estimé à 3.755.695 €HT.

• **REAMENAGEMENT DU CCAS ET CREATION D'UN GUICHET UNIQUE A L'ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE**

Actuellement situé dans les locaux de l'hôtel de ville, la commune projette de déplacer le CCAS et de l'installer à proximité, dans un espace adapté à l'ampleur de ses missions.

Cette délocalisation permettra de créer un guichet unique. Les espaces libérés par le CCAS qui constituent une surface de 300 m² environ seront restructurés et réhabilités.

Ce guichet unique représente un triple enjeu pour la commune qui souhaite :

- moderniser l'espace accueil physique,
- professionnaliser la fonction d'accueil,
- préparer à terme une labellisation de l'accueil physique.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 2.261.639 €HT.

- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2020 s'élève à 28.333.334 €HT, réparti comme suit :

- Construction du complexe Peyregou	12.000.000 €HT
- Extension de la voie douce	5.600.000 €HT
- Restructuration du Vieux La Ciotat.....	4.216.000 €HT
- Rénovation des stades.....	3.755.695 €HT
- Extension de l'école Elsa Triolet	500.000 €HT
- Réaménagement de l'Hôtel de Ville.....	2.261.639 €HT

TOTAL	28.333.334 €HT
-------	----------------

L'échéancier est le suivant :

- 2016 :	412.780 €HT
- 2017 :	2.869.720 €HT
- 2018 :	9.745.834 €HT
- 2019 :	8.105.000 €HT
- 2020 :	7.200.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 16.999.986 € pour ce programme 2016/2020, dont 265.681 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de La Ciotat pour les années 2016/2020,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 16.999.986 € sur un montant de travaux de 28.333.334 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de La Ciotat une subvention de 265.681 €, sur une dépense subventionnable de 412.780 €HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2020, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 - 10127V	108.624.422€	76.648.460 €	16.999.986 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	571.948 €	
	204.71.204142	107.294.422€	76.076.512 €	16.999.986 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016 N° des délibérations concernées : 176, 175, 173				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL